

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2847

7 décembre 2007

SOMMAIRE

Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l.	136643	Gerimo S.A.	136651
AMR s.à r.l.	136653	Immobilière l'Agrafe S.à r.l.	136646
Avalanche Mobile International S.A.	136648	International Packaging and Food Consult GmbH	136647
Bellary Holding S.A.	136656	Labrador Finance S.A.	136610
Benelux Port Holdings S.A.	136610	Luxtool Sàrl	136646
Blitz Agency S.à r.l.	136645	Malago Sàrl	136646
Bogafin S.A.	136648	Max-Agri S.à r.l.	136650
Buderus Foundry Management S.à r.l. ...	136642	Menuiserie Baden Sàrl	136644
Buderus Foundry Management S.à r.l. ...	136652	MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l.	136644
Carré-Beaufort	136645	Meubles Mich - Gillen S.à r.l.	136646
Colonnade Holdco N°3 S.à r.l.	136610	MIF Holdings S.à r.l.	136642
Communication Technologies & Strate- gies Interactives S.A.	136649	Nerden Constructions S.à r.l.	136644
Desroches S.A.	136656	New Decors S.à r.l.	136650
Deuton S.A.	136656	Nova Holdings S.A.	136652
Deuton S.A.	136656	Open International Trading, S.à r.l.	136648
D.M. Développement S.A.	136649	Orascom Luxembourg Finance	136651
Erasmus Properties & Consulting S.à r.l.	136650	Orascom Luxembourg Finance	136651
Etablissements Klauner	136645	Paul Link Alimentation en Gros	136647
E-Tronix Micro-Technologies S.A.	136643	Perus 1 S.à r.l.	136635
E. Urbain S.à r.l.	136643	Rafco S. à r.l.	136652
Famed S.A.	136651	Rendac - C.E.S.	136648
Fara S.à r.l.	136655	Sainclair S.A.	136652
FC2I S.A.	136649	Sodintec Finances S.A.	136653
Fire and Ice Investments Group S.A.	136649	Technology Systems Holding S.A.	136645
Fun Loisirs S.à r.l.	136650	Unique IT GmbH	136647
		Van Gansewinkel Luxembourg S.A.	136647

Colonnade Holdco N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.332.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwatgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1181 du 11 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136039/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03102A. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Labrador Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 429 du 2 novembre 1994. Modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg, en date du 6 février 2003, acte publié au Mémorial C 318 du 25 mars 2003, et par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 856 du 11 mai 2007.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABRADOR FINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136040/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03169. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Benelux Port Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of October.
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

a.- BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with a corporate capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473;

represented by M^e Jean-Paul Spang attorney-at-law, residing in Luxembourg;
by virtue of a proxy with power of substitution given on 8 October 2007;
and

b.- GOLDONI S.A., a Luxembourg société anonyme, with a corporate capital of EUR 39,000.-, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.740;

represented by M^e Jean-Paul Spang attorney-at-law, residing in Luxembourg;
by virtue of a proxy with power of substitution given on 4 October 2007.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the sole shareholders (the «Shareholders») of BENELUX PORT HOLDINGS S. à r.l., a société à responsabilité limitée organized under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 28 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C number 2193 on 4 October 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-131.235 and whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 12 July 2007, published in the Mémorial C number 2193 on 4 October 2007 (the «Company»).

The Shareholders, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and confirm the continuation of the current business of the Company under the name BENELUX PORT HOLDINGS S.A.

2 To re-qualify the three hundred seventy-five (375) Shares A and the one hundred twenty-five (125) Shares B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred seventy-five (375) Shares A and one hundred twenty-five (125) Shares B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) under the form of a société anonyme, the Shares A and B remaining allocated to the current shareholders of the Company each time in proportion to their respective shareholding in the Company.

3 To increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

4 To issue five hundred fifty-five (555) new Shares A and one hundred eighty-five (185) new Shares B, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Shares A and Shares B.

5 To accept the subscription of the new Shares A by BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S. à r.l. and of the new Shares B by GOLDONI S.A. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 to 5 of the agenda of the meeting.

7 To accept the resignation of the A and B Managers of the Company.

8 To grant discharge to the resigning A and B Managers.

9 To appoint new A and B Directors of the Company.

10 To accept the resignation of the statutory auditor of the Company.

11 To grant discharge to the resigning statutory auditor.

12 To appoint a new statutory auditor of the Company.

13 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name BENELUX PORT HOLDINGS S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 21 July 2007, which is attached to the report of the auditor.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report evidencing the assets and liabilities of the Company has been prepared by ATRIO S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, independent auditor, having its registered office in Le Dôme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on 12 October 2007 which will remain attached to the present deed, provides the following conclusions:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no observation to mention on the value of the contributions received by BENELUX PORT HOLDINGS S. à r.l. until now, which corresponds at least to the fully paid share capital.»

Second resolution

The Shareholders resolved to re-qualify the three hundred seventy-five (375) Shares A and the one hundred twenty-five (125) Shares B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred seventy-five (375) Shares A and one hundred twenty-five (125) Shares B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) under the form of a société anonyme, the Shares A and B remaining allocated to the current shareholders of the Company each time in proportion to their respective shareholding in the Company.

The Shareholders acknowledged that following this conversion, the three hundred seventy-five (375) Shares A and the one hundred twenty-five (125) Shares B of the Company under the form of a société anonyme, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, are allocated as follows:

- BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l, prenamed, holds three hundred seventy-five (375) Shares A, and
- GOLDONI S.A., prenamed, holds one hundred twenty-five (125) Shares B.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to issue five hundred fifty-five (555) new Shares A and one hundred eighty-five (185) new Shares B, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Shares A and B.

Fifth resolution - Subscription - Payment

Thereupon has appeared M^e Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l for five hundred fifty-five (555) new Shares A, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new Shares A by a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-).

Thereupon has appeared M^e Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of GOLDONI S.A., prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GOLDONI S.A. for one hundred eighty-five (185) new Shares B, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new Shares B by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 4,625.-).

The amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the five hundred fifty-five (555) new Shares A to BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l and the one hundred eighty-five (185) new Shares B to GOLDONI S.A.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause in order to reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

«Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the «Company») is established in the form of a public limited company («société anonyme») and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of BENELUX PORT HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

(i) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

(ii) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or otherwise dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organized by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into nine hundred thirty (930) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Shares A») and three hundred ten (310) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Shares B»); the Shares A and the Shares B being collectively referred to as the «Shares». The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».

There may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Form of Shares

The Shares will be in the form of registered Shares.

A Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders register will be delivered to the Shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association, by the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time, or by the Laws.

6.2. Transfer of Shares

The Shares are freely transferable, except as otherwise provided or referred to in these Articles of Association.

Additional terms and conditions to those expressly stated in this article 6 may be agreed in writing by the Shareholders.

Transfers of Shares shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and this article 6 of the Articles of Association. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with these Articles of Association or in accordance with any agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is a party.

Any transfer of Shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee. The Company may however refuse to register any transfer of Shares unless it complies with these Articles of Association and/or any agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is a party.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association, the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

6.2.1 Transfer restrictions.

No Shareholder shall dispose of any interest in or otherwise create any encumbrance over the Shares registered in his name other than transfers required pursuant to or permitted by these Articles of Association, by the shareholders' agreements to which the Company is a party or by law.

No transfer of any Share in the capital of the Company shall be made or registered unless such transfer complies with the provisions of these Articles of Association and/or any agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is a party.

For the purposes of these Articles of Association, the following shall be deemed (without limitation) to be a transfer (a «Transfer») by a Shareholder:

any transaction that has as its purpose or consequence that one or more Shares or all other shares, subscription rights, warrants and convertible bonds issued from time to time by the Company as well as any other financial instrument giving the right to vote and any property interest in such securities (the «Securities») are transferred, whether of a specific class or not, whether direct or indirect, against consideration or free of charge, inter vivos or by reason of death, voluntary or by force of law, including a sale, the granting or the exercise of an option, contribution to capital, a grant of share swaps, a transfer in consequence of a merger, split, liquidation and all forms of transfer.

No Transfer of any Share in the capital of the Company shall be made or registered until 12 January 2009.

6.2.2. Pre-emption Right

Notice of Transfer

6.2.2.1. Any Transfer shall be subject to a pre-emption right in accordance with the following provisions.

6.2.2.2. Any Shareholder who intends or wishes to make a Transfer (hereinafter the «Offeror») shall, in good faith, notify the Board of Directors thereof (hereinafter the «Notice of Transfer»), providing the latter with complete and accurate information about the intended Transfer, including (to the extent applicable):

- (A) the number and type of Securities the Transfer of which is contemplated by the Offeror;
- (B) the identity and the address of each prospective transferee;
- (C) the total consideration to be received (it being understood that such consideration, in the event and to the extent expressed in money or in a money-equivalent value, shall be expressed in EUR);
- (D) all other terms and conditions of the planned Transfer;
- (E) in the event the consideration is not fully expressed in money or in a money-equivalent value, the market value of such consideration (as of the date the Notice of Transfer is sent) as proposed by the Offeror;
- (F) the comfort that each prospective transferee has sufficient means at its disposal for the full payment of the consideration;
- (G) the proof that each prospective transferee which is not yet a party to the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time shall adhere to such agreements; and

(H) the proof that each prospective transferee which is not yet a party to the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time shall comply with the obligations of a candidate transferee as described in such agreements.

6.2.2.3. Should any material change with respect to the information provided in such Notice of Transfer occur, the Offeror shall notify the Board of Directors immediately thereof.

6.2.2.4. Within ten (10) days on which banks are open for business in Luxembourg («Business Days») after the receipt of the Notice of Transfer, the Board of Directors will, in turn, send a copy of the Notice of Transfer to all Shareholders (the Offeror and the transferee, as the case may be, excluded) (hereinafter the «Non Transferring Shareholders»).

Pre-emption

6.2.2.5. The Non Transferring Shareholders shall have the right to exercise a pre-emption right with respect to the Securities the Offeror intends to transfer as set forth in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time.

6.2.2.6. If the pre-emption right has not been exercised or shall be deemed not having been exercised, by the Non Transferring Shareholders as set forth in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time, the Offeror shall receive a confirmation from the Board of Directors of the Company and shall then have the right to transfer all the Securities it proposed to transfer to the proposed transferee in accordance with article 6.2.2.8.

Transfer to Non Transferring Shareholders

6.2.2.7. In the event the Securities the Transfer of which was proposed by the Offeror are transferred to one or more Non Transferring Shareholders pursuant to this article 6.2.2, such Transfer shall be deemed to have taken place at the end of the twenty (20) Business Days acceptance period or in the event a second round has been held at the end of the twenty (20) Business Days second acceptance period as set forth in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time. Such Non Transferring Shareholders who exercised their pre-emption right shall purchase these Securities at the price determined in compliance with the provisions set out here above and under the other terms and conditions given in the Notice of Transfer.

Transfer to the candidate transferee

6.2.2.8. In the event the Securities the Transfer of which was proposed by the Offeror are transferred to the proposed transferee pursuant to this article 6.2.2, such Transfer has to take place at the consideration given in the Notice of Transfer and under other terms and conditions which are not materially different from such other terms and conditions given in the Notice of Transfer not later than ten (10) Business Days after the end of the twenty (20) Business Days acceptance period or in the event a second round has been held not later than ten (10) Business Days after the end of the twenty (20) Business Days second acceptance period, as set forth in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time, or in the event any mandatory approval is required from any authority no later than ten (10) Business Days after such approval will have been obtained.

6.2.2.9 If such Transfer does not take place within this period, the Securities the Transfer of which has been proposed by the Offeror can no longer be transferred to the proposed transferee, unless the aforementioned procedure is completely followed again.

Notification of Transfer

6.2.2.10 In the event the Offeror proceeds to a Transfer pursuant to this article 6.2.2., it shall inform the Company and all Shareholders thereof no later than ten (10) Business Days following such Transfer.

No Transfer during pre-emption procedure

6.2.2.11 Notwithstanding any other provision contained in this article 6.2.2., no Shareholder shall have the right to commence the foregoing pre-emption right procedure during any period following the day on which the procedures set forth in this article 6.2.2. shall have been commenced by another Shareholder and during which such procedures shall still be pending.

6.2.3. Right of Co-Sale

6.2.3.1. Co-Sale Notice

In the event (i) a Shareholder (the «Transferring Shareholder») intends to effect a Transfer of any of its Shares or any interest in its Shares (together, the «Offered Interests») as a result of which twenty-five per cent (25%) or more of all outstanding Shares or interests in the Shares (the «Interests») are transferred by such Transferring Shareholder pursuant to a single transaction or a series of related transactions and (ii) the pre-emption rights as set forth in article 6.2.2. have not been exercised with respect to such contemplated Transfer, the Transferring Shareholder shall not effect such Transfer unless it has obtained from the proposed transferee (the «Proposed Transferee») the right for the other Shareholders (the «Beneficiary Shareholders») to transfer all their Interests to that Proposed Transferee under the terms and conditions provided for hereafter.

The Transferring Shareholder shall inform the Board of Directors and the Beneficiary Shareholders by written notice as soon as possible and at the latest five (5) Business Days before the latest date on which the Transfer can take place further to article 6.2.2.7. of the fact that the pre-emption right has not been exercised and that it intends to Transfer all the Offered Interests to the Proposed Transferee under the terms and conditions contained in the Notice of Transfer (hereinafter the «Co-Sale Notice»).

6.2.3.2. Co-Sale Acceptance Notice

Within a period often (10) Business Days as from the date of the Co-Sale Notice, the Beneficiary Shareholders will have the right to exercise their right of co-sale (the «Co-Sale Acceptance Period»).

The Beneficiary Shareholders who wish to exercise their right of co-sale will inform the Board of Directors and the Transferring Shareholder hereof by way of a registered letter, indicating the number of Interests for which they want to exercise their right of co-sale (hereinafter the «Co-Sale Acceptance Notice»).

If a Beneficiary Shareholder has not sent such registered letter within the Co-Sale Acceptance Period, such person will irrevocably be deemed to have renounced to its right of co-sale.

6.2.3.3. Price

(A) In the event the exercise of the right of co-sale by a Beneficiary Shareholder results in a Transfer by such Beneficiary Shareholder of Interests which are of the same type as all or part of the Offered Interests, these Interests shall be transferred under the same terms and conditions as applicable to the proposed Transfer by the Transferring Shareholder to the Proposed Transferee, except in the event the consideration for those Offered Interests is not fully expressed in money or in a money-equivalent value, in which case the Beneficiary Shareholder has to communicate in the Co-Sale Acceptance Notice whether he agrees with the market value as indicated in the Transfer Notice; if there is no agreement as to the market value, the consideration will be determined further to the procedure as set out in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time.

(B) In the event the exercise of the right of co-sale by a Beneficiary Shareholder results in a Transfer by such Beneficiary Shareholder of Interests which are not of the same type as any of the Offered Interests, these Interests shall be transferred under the same terms and conditions as applicable to the proposed Transfer by the Transferring Shareholder to the Proposed Transferee, it being understood that the consideration therefore shall be determined as follows:

(1) In the event and to the extent the relevant Interests are Shares or other interests than referred to sub (2) below, the consideration shall be equal to their market value (as of the date the Transfer Notice is sent) as agreed upon by the Transferring Shareholder and such Beneficiary Shareholders or, in the absence of such agreement, the market value (as of the date the Transfer Notice is sent) as it shall be determined within a period not exceeding twenty (20) Business Days by one external auditor («Réviseur d'Entreprises») appointed by the Transferring Shareholder and such Beneficiary Shareholders or, in the event of absence of agreement as to the identity of such external auditor, by one external auditor as appointed by the Président of the Institut des Réviseurs d'Entreprises at the request of the Transferring Shareholder or Beneficiary Shareholders (and the costs relating to the determination of the market value by such external auditor will be borne by all such Beneficiary Shareholders, in proportion to their respective number of Interests, the Interests of the Transferring Shareholders and the remaining other Beneficiary Shareholders being not taken into account); and

(2) In the event and to the extent the relevant Interests are not Shares but interests which grant the right to subscribe to, be exchanged against or to otherwise acquire Shares, the consideration shall be equal to the higher of (x) the market value of the Shares (as of the date the Transfer Notice is sent) minus the price to be paid to exercise the right attached to said interests to subscribe to, exchange against or to otherwise acquire Shares in the Company, and (y) zero.

For the purpose of this clause (2) the market value of the Shares (as of the date the Transfer Notice is sent) shall be deemed equal to the consideration offered to be paid by the Proposed Transferee in the event any of the Offered Interest the Transfer of which is proposed are Shares or, otherwise, the market value as determined in compliance with clause (1) here above.

6.2.3.4. Failing the compliance with any of the foregoing by the Transferring Shareholder or Proposed Transferee (including, for the avoidance of doubt, the failure of the latter to accept and perform all terms and conditions of such Transfer by any of the Beneficiary Shareholders), the Transferring Shareholder may be required by any of the Beneficiary Shareholders to acquire all Shares and other Interests it could have transferred to the Proposed Transferee.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time.

Any new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Directors, Statutory Auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a Board of Directors, composed of maximum five (5) members, who need not be Shareholders.

If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years, as follows:

(i) three (3) directors chosen out of a list of candidates proposed by the majority of the outstanding voting rights attached to the A Shares (the «A Directors») and

(ii) two (2) directors chosen out of a list of candidates, proposed by the majority of the outstanding voting rights attached to the B Shares (the «B Directors»); the A and B Directors being collectively referred to as the «Directors».

The Directors will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may elect by co-optation a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

In the event that any Director, who had initially been proposed by a holders of a given class of Shares in accordance with the foregoing provisions, resigns, dies or is otherwise removed, such Director shall be immediately replaced by a person chosen among a list of candidates presented by the Shareholders who had initially proposed the Directors to be replaced.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of Shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons nominated among a list of three (3) candidates or more proposed by the majority of the outstanding voting rights attached to the B Shares, who will be called managing directors (the «Managing Director(s)»).

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any one (1) A Director and any one (1) B Director or by the single signature of the sole director, as the case maybe.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any Managing Directors, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among the A Directors a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman as often as the interest of the Company so requires and at least once every quarter. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority of the members of the Board of Directors present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) Business Days' notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted and shall be accompanied by supporting documents permitting the Directors to prepare the items of the agenda. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or exceptionally outside Luxembourg as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence (either physically or by conference call) or the representation of at least two (2) A Directors and at least one (1) B Director holding office.

If the aforementioned qualified quorum is not reached at any meeting, a new meeting shall be called subject to providing sufficient notice thereof. Such new meeting shall have the same agenda and shall be able to decide irrespective of the numbers of Directors present or represented.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting, provided that the following list of decisions will require the approval by at least two (2) A Directors and one (1) B Director:

(A) Amendment of the current business plan with respect to Connected Companies, and approval and amendment of the subsequent yearly business plans and the related budgets;

(B) New loans, credit facilities, bank overdrafts, issuance of bonds, notes or debentures, or lease or hire-purchase agreements over five million euro (EUR 5,000,000.-) and the granting of security interests over assets, other than budgeted in the approved business plan;

(C) Acquisition, opening, or divestment or closing of a subsidiary, plant or business which represents ten per cent (10%) or more of the consolidated EBITDA of the Connected Companies, other than budgeted in the approved business plan;

(D) Capital expenditure over two million euro (EUR 2,000,000.-), other than budgeted in the approved business plan;

(E) Change in accounting rules and methods;

(F) Remuneration of the Managing Director(s), if any, and of the Chairman of the Board of Directors and

(G) Distribution of an interim dividend, unless budgeted in the approved business plan or otherwise agreed upon in writing.

The aforementioned decisions will be deemed not be part of the daily management of the Company.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 17. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole Director shall be documented in writing.

Art. 18. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Sole Shareholder - General Meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the first Monday of December at 02:00 p.m.

If such day is a public holiday the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances offeree majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance, representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a Shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders participating in a Shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of Shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of Shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Business Day immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of the Articles of Association to a majority requirement of eighty-five per cent (85 %) plus one of all votes cast or whose adoption is subject to any specific quorum or majority requirements as set forth in the shareholders' agreements to which the Company is a party from time to time, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of Shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of Shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the Shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws or whose adoption is subject to any specific quorum or majority requirements as set forth in the shareholders'

agreements to which the Company is a party from time to time, a two third (2/3) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required. Votes not cast by Shareholders, votes of Shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the Shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Furthermore, without prejudice to mandatory provisions of Luxembourg law, decisions referred to in the following list can only be taken by the general meeting of Shareholders subject to a majority of eighty-five per cent (85 %) plus one of all votes cast by the Shareholders at such general meeting:

- (A) Any change in the articles of association;
- (B) Approval of the annual accounts;
- (C) Issue of shares, warrants, convertible bonds or any securities which give the right to obtain such securities;
- (D) Creation or renewal of an authorised capital;
- (E) Decision to cancel or to restrict the preference right;
- (F) Approval of the terms and conditions of a share option plan;
- (G) Decision on the remuneration of the members of the Board of Directors; and
- (H) Decision on the appointment and the remuneration of the statutory auditor.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole Shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June of the next year.

Art. 29. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the Shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Seventh resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Jeffrey Pollack, Mr Jonathon Sellar and Mr David Robinson as A Managers of the Company and of SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA and GEFICORP SPRL as B Managers of the Company, with effect at the date of these resolutions.

Eighth resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to the resigning A and B Managers for the carrying of their duties for the period ended at the date of these resolutions.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to appoint the following people as A Directors of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting to be held in 2008:

- Mr Jeffrey Pollack, with professional address at L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000;
- Mr Jonathon Sellar, with professional address at L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000; and
- Mr David Robinson, with professional address at 17-27 Queen's Square, Middlesbrough U.K;

and further resolved to appoint the following people as B Directors of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting to be held in 2008:

- SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA, a private limited liability company organised under Belgian law, with registered office at 'T Leeghoek 2, 9770 Kruishoutem, Belgium, filed with the Register for Legal Entities under number 0459.169.690 (Ghent), represented by Mr Walter Symons; and

- GEFICORP SPRL, a private limited liability company organised under Belgian law, with registered office at avenue Louise 349, 1050 Brussels, filed with the Register for Legal Entities under number 0464.515.281 (Brussels), represented by Mr Marcel Genadry.

Tenth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, as statutory auditor of the Company with effect at the date of these resolutions.

Eleventh resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to the resigning statutory auditor for the carrying of its duties for the period ended at the date of these resolutions.

Twelfth resolution

The Shareholders resolved to appoint ATRIO S. à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at Le Dôme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51442, as statutory auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting to be held in 2008.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand Euro (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.473;

représentée par M^e Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration avec faculté de substitution donnée le 8 octobre 2007;

et

GOLDONI S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 39.000,-, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.740;

représentée par M^e Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg;
en vertu d'une procuration avec faculté de substitution donnée le 4 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties ayant comparues sont les seuls associés (les «Associés») de BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, constituée le 28 juin 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C n^o 193 le 4 octobre 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.235, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C n^o 2196 le 4 octobre 2007 (la «Société»).

Les Associés, reconnaissant être pleinement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Transformation de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom BENELUX PORT HOLDINGS S.A.

2 Requalification des trois cent soixante-quinze (375) Parts Sociales A et des cent vingt-cinq (125) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée en trois cent soixante-quinze (375) Actions A et cent vingt-cinq (125) Actions B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de la Société sous la forme de société anonyme, les Actions A et B restant attribuées aux associés actuels de la Société à chaque fois en proportion de leurs participations respectives dans la Société.

3 Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

4 Emission de cinq cent cinquante-cinq (555) nouvelles Actions A et cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles Actions B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Actions A et B existantes.

5 Acceptation de la souscription des nouvelles Actions A par BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. et des nouvelles Actions B par GOLDONI S.A., et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces actions par un apport en numéraire.

6 Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de manière à refléter les résolutions adoptées conformément aux points 1 à 5 de l'ordre du jour de l'assemblée.

7 Acceptation de la démission des Gérants A et B de la Société.

8 Décharge aux Gérants démissionnaires A et B.

9 Nomination des nouveaux Administrateurs A et B de la Société.

10 Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société.

11 Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire.

12 Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société.

13 Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom BENELUX PORT HOLDINGS S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'indiqués dans un bilan intermédiaire en date du 21 juillet 2007, qui est annexé au rapport du réviseur.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales telle que modifiée, un rapport certifiant la situation active et passive de la Société a été préparé par ATRIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, réviseur d'entreprise indépendant, ayant son siège social à Le Dôme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 12 octobre 2007 qui restera annexé au présent acte, qui tire les conclusions suivantes:

«Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports reçus par BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l. jusqu'à ce moment, ne correspond pas au moins au capital intégralement libéré.»

Seconde résolution

Les Associés ont décidé de requalifier les trois cent soixante-quinze (375) Parts Sociales A et les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, en trois cent soixante-quinze (375) Actions A et cent vingt-cinq (125) Actions B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société sous la forme de société anonyme, les Actions A et B restant attribuées aux associés actuels de la Société, à chaque fois en proportion de leurs participations respectives dans la Société.

Les Associés reconnaissent que suite à cette conversion, les trois cent soixante-quinze (375) Actions A et les cent vingt-cinq (125) Actions B de la Société sous la forme de société anonyme, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, sont allouées comme suit:

- BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., précitée, détient trois cent soixante-quinze (375) Actions A, et
- GOLDONI S.A., précitée, détient cent vingt-cinq (125) Actions B.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre cinq cent cinquante-cinq (555) nouvelles Actions A et cent quatre-vingt cinq (185) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Actions A et B existantes.

Cinquième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite a comparu, M^e Jean-Paul Spang, précité, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., précitée.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. cinq cent cinquante-cinq (555) nouvelles Actions A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et de libérer intégralement ces nouvelles Actions A par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 13.875,-).

Ensuite a comparu M^e Jean-Paul Spang, précité, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de GOLDONI S.A., précitée.

La personne qui comparet déclare souscrire au nom et pour le compte de GOLDONI S.A. cent quatre-vingt cinq (185) nouvelles Actions B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et de libérer intégralement ces nouvelles Actions B par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 4.625,-).

Le montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les actionnaires ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'allouer les cinq cent cinquante-cinq (555) nouvelles Actions A à BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. et les cent quatre-vingt cinq (185) nouvelles Actions B à GOLDONI S.A.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modifier la clause relative à l'objet social, afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.

Par conséquent, les statuts de la Société se liront dorénavant comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom. La société (la «Société») est établie sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination de BENELUX PORT HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège Social. La Société à son siège social dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de:

(i) fournir un financement direct ou indirect et/ou des services financiers, ainsi qu'une assistance administrative liée à ceux-ci à ses filiales ou sociétés dans lesquelles celle-ci a ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect sans que celui-

ci soit nécessairement substantiel, ou à toute société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (désignées ci-après en tant que les «Sociétés Apparentées» et chacune en tant que «Société Apparentée») et;

(ii) la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instrument financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces participations.

Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par, est sous contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire, de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou comme «trustee», gardien ou fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les principes de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

La Société pourra en particulier effectuer les opérations suivantes:

- Emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds, y compris mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre, certificats et autres instruments de créances ou de propriété, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- Avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée y compris mais non exclusivement par des prêts mezzanines;

- Conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futures) de l'entreprise, ou par toute ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites du droit luxembourgeois;

- Conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, sans être limitatif, des contrats d'échange en vertu desquels la Société fournira une garantie de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- Conclure des contrats, y compris mais de manière non exclusive, des contrats d'association, de contrats de souscription, des contrats de marketing, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, se rapportant aux secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu qu'en aucun cas la Société n'entrera dans une opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra aussi investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou autrement effectuer tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription et d'acquisition de valeurs mobilières par participation, apport, souscription, prise ferme ou d'option d'achat, négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telles participations.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes les opérations juridiques, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus, sans vouloir cependant bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par neuf cent trente (930) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (les «Actions A») et trois cent dix (310) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Actions B»); les Actions A et les Actions B sont désignées ci-après collectivement les «Actions». Les détenteurs des Actions sont désignés ci-après comme «Actionnaires».

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses Actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Forme des Actions

Les Actions seront nominatives.

Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social et tout Actionnaire pourra en prendre connaissance. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et la catégorie d'Actions détenues, l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des Actionnaires. Des certificats reflétant l'inscription dans ce registre seront délivrés aux Actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Les droits et obligations attachés aux Actions seront identiques sauf dispositions contraires de la Loi, des Statuts ou, le cas échéant, de tout pacte d'actionnaire auquel la Société serait partie le cas échéant.

6.2. Cession des Actions

Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions contraires prévues ou mentionnées dans les présents Statuts.

Des conditions supplémentaires à celles expressément prévues au présent article 6 peuvent être convenues par écrit entre les Actionnaires.

Toute cession d'Actions doit être faite conformément à ces conditions supplémentaires et l'article 6 des présents Statuts. La Société peut refuser d'inscrire toute cession d'Actions qui n'aurait pas été effectuée conformément aux présents Statuts ou à tout autre contrat relatif au transfert des Actions auquel la Société est partie.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cédant et du cessionnaire. La Société peut cependant refuser d'inscrire toute cession d'actions qui n'aurait pas été effectuée conformément aux présents Statuts ou à tout autre contrat relatif au transfert des Actions auquel la Société est partie.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion implicite aux présents Statuts, des pactes d'actionnaires auquel la Société est partie le cas échéant et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

6.2.1 Restrictions relatives à la cession.

Aucun Actionnaire ne peut céder sa participation ni créer une charge sur les Actions inscrites en son nom, sauf si une telle cession est requise en vertu des ou autorisé (par les) présents Statuts, par des pactes d'actionnaires auquel la Société est partie le cas échéant ou par la Loi.

Aucune cession d'Actions dans le capital de la Société ne peut être effectuée ni inscrite si cette cession n'est pas conforme aux dispositions des présents Statuts et/ou de tout contrat relatif à la cession des Actions auquel la Société est partie.

Au titre des présents Statuts, ce qui suit est considéré (sans limitation) comme une cession (une «Cession») par un Actionnaire:

toute transaction qui a pour objet ou conséquence qu'une ou plusieurs Actions ou toutes les autres actions, droits de souscriptions, warrants et obligations convertibles émises de temps à autre par la Société ainsi que tous les instruments financiers donnant droit de vote ou tout titre de participation dans ces titres (les «Titres») sont transférés, qu'il s'agisse ou non d'une catégorie particulière, que ce soit de manière directe ou indirecte, en échange d'une contrepartie ou gratuitement, inter vivos ou suite à un décès, volontairement ou imposé par la loi, comprenant une vente, l'octroi ou l'exercice d'une option, un apport en capital, l'octroi d'échange d'actions, un transfert consécutif à une fusion, une scission, une liquidation et toute autre forme de transfert.

Aucune Cession d'Actions dans le capital de la Société ne pourra être effectuée ni inscrite avant le 12 janvier 2009.

6.2.2. Droit de préemption

Notification de la Cession

6.2.2.1. Toute Cession sera sujette à un droit de préemption conformément aux dispositions suivantes:

6.2.2.2. Tout Actionnaire qui a l'intention de ou souhaite réaliser une Cession l'«Offrant») doit, de bonne foi, en notifier par écrit le Conseil d'Administration (la «Notification de Cession»), et fournir à ce dernier une information complète et à jour sur la Cession envisagée, comprenant (le cas échéant):

- (A) le nombre et le type de Titres dont la Cession est envisagée par l'Offrant;
- (B) l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire potentiel;
- (C) la contrepartie totale devant être reçue (étant entendu que cette contrepartie, si et dans la mesure où elle est exprimée dans une unité monétaire ou dans un équivalent, devra être exprimée en EUR);
- (D) tous les autres termes et conditions de la Cession envisagée;
- (E) si la contrepartie n'est pas exprimée dans une unité monétaire ni dans un équivalent, la valeur de marché de cette contrepartie (à la date à laquelle la Notification de Cession est envoyée) telle que proposée par l'Offrant;
- (F) la confirmation que chaque cessionnaire potentiel a à sa disposition des moyens suffisants pour procéder au paiement complet de la contrepartie;
- (G) la preuve que chaque cessionnaire potentiel, qui n'est pas encore partie aux pactes d'actionnaires auxquels la Société est partie le cas échéant, adhèrera à ces pactes; et

(H) la preuve que chaque cessionnaire potentiel qui n'est pas encore partie aux pactes d'actionnaires auxquels la Société est partie le cas échéant, remplira les obligations d'un candidat cessionnaire telles que décrites dans ces pactes.

6.2.2.3. En cas de modification des informations fournies dans la Notification de Cession, l'Offrant devra immédiatement en notifier le Conseil d'Administration.

6.2.2.4. Dans un délai de dix (10) jours pendant lesquels les banques sont ouvertes au Luxembourg («Jours Ouvrables»), après réception de la Notification de Cession, le Conseil d'Administration, à son tour, enverra une copie de la Notification de Cession à tous les Actionnaires (l'Offrant et le cessionnaire étant, le cas échéant, exclu) (ci-après les «Actionnaires Non-Cédants»).

Préemption

6.2.2.5. Les Actionnaires Non-Cédants auront le droit d'exercer leurs droits de préemption vis à vis des Titres que l'Offrant à l'intention de céder conformément au pacte d'actionnaire auquel est la Société est partie le cas échéant.

6.2.2.6. Si le droit de préemption n'a pas été exercé ou est réputé ne pas avoir été exercé par les Actionnaires Non-Cédants conformément au pacte d'actionnaire auquel la Société est partie le cas échéant, l'Offrant recevra une confirmation de la part du Conseil d'Administration de la Société et aura alors le droit de céder tous les Titres que celui-ci proposait de céder au cessionnaire potentiel conformément aux dispositions de l'article 6.2.2.8.

Cession aux Actionnaires Non-Cédants

6.2.2.7. Si les Titres dont la Cession est proposée par l'Offrant sont cédés à un ou plusieurs Actionnaires Non-Cédants en application de cet article 6.2.2., cette Cession sera réputée avoir eu lieu à la fin la période d'acceptation de vingt (20) Jours Ouvrables ou, si une deuxième période a été accordée, à la fin de la seconde période d'acceptation de 20 Jours Ouvrables telle que définie dans les pactes d'actionnaires auquel la Société est partie le cas échéant. Ces Actionnaires Non-Cédants qui ont exercé leurs droits de préemption devront acquérir les Titres au prix déterminé conformément aux dispositions énoncées ci-dessus et les autres termes et conditions fixés dans la Notification de Cession.

Cession au cessionnaire proposé

6.2.2.8. Dans le cas où les Titres dont la Cession avait été proposée par l'Offrant sont cédés au cessionnaire proposée en application de cet article 6.2.2., cette Cession devra s'effectuer en échange de la contrepartie décrite dans la Notification de Cession et selon des termes et conditions qui ne sont pas matériellement différents des autres termes et conditions donnés dans la Notification de Cession dans un délai ne pouvant excéder dix (10) Jours Ouvrables après la fin de la période d'acceptation de vingt (20) Jours Ouvrables ou, si une deuxième période a été accordée, dans un délai n'excédant pas dix (10) Jours Ouvrables après à la fin de la seconde période d'acceptation de vingt (20) Jours Ouvrables telle que définies dans le pacte d'actionnaire auquel la Société est partie le cas échéant, ou si une approbation préalable d'une autorité est nécessaire dans un délai n'excédant pas dix (10) Jours Ouvrables après l'obtention de cette approbation.

6.2.2.9. Si la Cession ne s'opère pas dans ce délai, les Titres dont la Cession est proposée par l'Offrant ne pourront être cédés au cessionnaire potentiel, à moins de suivre à nouveau la procédure mentionnée ci-dessus.

Notification de la Cession

6.2.2.10. Dans le cas où l'Offrant procède à la Cession en application de cet article 6.2.2., il devra en informer la Société et l'ensemble des Actionnaires dans un délai n'excédant pas dix (10) Jours Ouvrables après la Cession.

Pas de Cession pendant la procédure de préemption

6.2.2.11. Nonobstant toute autre disposition de cet article 6.2.2., aucun Actionnaire n'aura le droit d'exercer la procédure de préemption mentionnée ci-dessus pendant toute période suivant le jour auquel la procédure prévue par cet article 6.2.2. devait être engagée par un autre Actionnaire et pendant lesquels cette procédure est toujours en cours.

6.2.3. Droit de Cession Conjointe

6.2.3.1. Notification de Cession Conjointe

Dans l'hypothèse où (i) un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») souhaite effectuer une Cession de toute Action ou toute participation dans ses Actions (ensemble les «Titres Offerts») avec pour résultat que vingt-cinq (25%) ou plus de l'ensemble des Actions ou participations dans les Actions (les «Titres») sont cédés par un tel Actionnaire Cédant par le biais d'une simple transaction ou une série de transactions et (ii) les droits de préemption tels que définis à l'article 6.2.2. n'ont pas été exercés pour la Cession envisagée, l'Actionnaire Cédant ne pourra pas effectuer cette Cession avant d'avoir obtenu du cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé») le droit pour les autres Actionnaires (les «Actionnaires Bénéficiaires») de céder l'ensemble de leurs titres au Cessionnaire Proposé selon les termes et les conditions prévues ci-après.

L'Actionnaire Cédant informera le Conseil d'Administration et les Actionnaires Bénéficiaires par notification écrite, le plus rapidement possible et au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables avant la date à laquelle la Cession peut avoir lieu en vertu de l'article 6.2.2.7. du fait que le droit de préemption n'as pas été exercé et qu'il à l'intention de céder tous les Titres Offerts au Cessionnaire Proposé selon les termes et conditions contenus dans la Notification de Cession (ci-après la «Notification de Cession Conjointe»).

6.2.3.2. La Notification d'Acceptation de la Cession Conjointe

Endéans dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de Notification de la Cession Conjointe, les Actionnaires Bénéficiaires auront le droit d'exercer leur droit de cession conjointe (la «Période d'Acceptation de la Cession Conjointe»).

Les Actionnaires Bénéficiaires qui souhaitent exercer leur droit de cession conjointe, en informeront le Conseil d'Administration et l'Actionnaire Cédant par lettre recommandée, en indiquant le nombre de Titres pour lesquels ils souhaitent exercer leur droit de cession conjointe (ci-après la «Notification d'Acceptation de la Cession Conjointe»).

Si un Actionnaire Bénéficiaire n'a pas envoyé de lettre recommandée pendant la Période d'Acceptation de la Cession Conjointe, cet Actionnaire sera réputé avoir irrévocablement renoncé à son droit de cession conjointe.

6.2.3.3. Prix

(A) Si l'exercice du droit de cession conjointe par un Actionnaire Bénéficiaire entraîne une Cession par cet Actionnaire Bénéficiaire de Titres du même type que tout ou partie des Titres Offerts, ces Titres seront transférés selon les mêmes termes et conditions que ceux applicables à la Cession proposée par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé, sauf dans le cas où la contrepartie pour ces Titres Offerts n'est pas entièrement exprimée en numéraire ou dans une valeur équivalente, auquel cas, l'Actionnaire Bénéficiaire devra préciser dans la Notification d'Acceptation de la Cession Conjointe s'il accepte la valeur de marché indiquée dans la Notification de Cession; si aucun accord n'est trouvé sur la valeur de marché, la contrepartie sera déterminée selon la procédure prévue dans tout pacte d'actionnaire auquel la Société est partie le cas échéant.

(B) Au cas où l'exercice du droit de cession conjointe par un Actionnaire Bénéficiaire implique une Cession par cet Actionnaire Bénéficiaire de Titres qui ne sont pas du même type que les Titres Offerts, ces Titres seront cédés selon les mêmes termes et conditions que ceux applicables à la Cession proposée par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé, étant entendu que la contrepartie sera déterminée comme suit:

(1) Si et dans la mesure où les Titres en question sont des Actions ou d'autres participations différentes de celles mentionnées dans la clause (2) ci-dessous, la contrepartie correspondra à leur valeur de marché (à la date à laquelle la Notification de Cession est envoyée) comme convenu par l'Actionnaire Cédant et les Actionnaires Bénéficiaires ou, en l'absence d'un tel accord, la valeur de marché (à la date à laquelle la Notification de Cession est envoyée) telle que déterminée dans un délai ne pouvant excéder vingt (20) Jours Ouvrables par un réviseur d'entreprise externe désigné par l'Actionnaire Cédant et les Actionnaires Bénéficiaires ou, en cas d'absence d'accord sur l'identité d'un tel auditeur externe, par un auditeur externe désigné par le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sur demande de l'Actionnaire Cédant ou des Actionnaires Bénéficiaires (et les coûts relatifs à la détermination de la valeur de marché par un tel réviseur d'entreprise externe seront supportés par l'ensemble de ces Actionnaires Bénéficiaires en proportion de leurs Titres respectifs, les Titres des Actionnaires Cédants et des autres Actionnaires Bénéficiaires n'étant pas pris en compte); et

(2) Si et dans la mesure où les Titres ne constituent pas des Actions mais des participations qui confèrent un droit de souscription, d'échange contre ou autrement d'acquérir des Actions, la contrepartie sera équivalente à la valeur suivant la plus élevée (x) la valeur de marché des Actions (à la date où la Notification de Cession est envoyée) moins le prix à payer pour exercer les droits attachés aux dites participations de souscrire, d'échanger ou d'acquérir de toute autre manière des Actions de la Société et (y) zéro.

Pour les besoins de cette clause (2) la valeur de marché des Actions (à la date où la Notification de Cession est envoyée) sera considérée comme égale à la contrepartie que le Cessionnaire Proposé propose de payer dans l'hypothèse où les Titres Offerts dont la Cession est envisagée sont des Actions ou, ou autrement, la valeur de marché déterminée conformément à la clause (1) ci-dessus.

6.2.3.4. En cas de non-respect de ce qui précède par l'Actionnaire Cédant ou par le Cessionnaire Proposé (y compris, à l'exclusion de tout doute, la défaillance de ce dernier à accepter et exécuter tous les termes et conditions de cette Cession par tout Actionnaire Bénéficiaire), l'Actionnaire Cédant peut être contraint par tout Actionnaire Bénéficiaire d'acquérir toutes les Actions et autres Titres qui aurait pu être transférées au Cessionnaire Proposé.

Art. 7. Augmentation et réduction de capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, selon le cas par la Loi pour toute modification des Statuts ou par tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie le cas échéant.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part de capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera le délai durant lequel le droit de souscription devra être exercé. Ce délai ne peut être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, selon le cas par la Loi pour toute modification des Statuts ou par tout pacte d'actionnaire auquel la Société est partie le cas échéant, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Acquisition de ses propres actions. La Société pourra acquérir ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions se fera conformément aux conditions et limites établies par la Loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de maximum cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire.

Si la Société a seulement un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) membre unique.

Les membres du Conseil d'Administration seront désignés par l'Assemblée générale des Actionnaires, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, comme suit:

(i) trois (3) administrateurs choisis sur une liste de candidats proposés par la majorité des droits de vote attachés aux Actions de Catégorie A (les «Administrateurs A») et

(ii) deux (2) administrateurs choisis sur une liste de candidats, proposés par la majorité des droits de vote attachés aux Actions de Catégorie B (les «Administrateurs B»); les Administrateurs de Catégorie A et B étant désignés collectivement ci-après les «Administrateurs».

Les Administrateurs resteront en place, jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision adoptée en assemblée générale des Actionnaires.

Dans le cas d'une vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants peuvent élire par cooptation un autre Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement.

Dans l'hypothèse où un Administrateur, qui a été initialement proposé par les détenteurs d'une catégorie d'Actions donnée conformément aux dispositions précédentes, démissionne, décède, ou est autrement révoqué, cet Administrateur devra être immédiatement remplacé par une personne choisie parmi une liste de candidats présentés par les Actionnaires qui avaient initialement proposés l'Administrateur à remplacer.

Les Actionnaires ne peuvent ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunérations et dépenses des Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par les membres du Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoir, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes choisies sur une liste d'au moins trois (3) candidats proposés par la majorité des droits de votes attachés aux Actions de Catégorie B, qui seront appelés délégués à la gestion journalière (le(s) «Délégué(s) à la Gestion Journalière»)

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflits d'intérêt, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi les Administrateurs A un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent. Le Président présidera toutes les réunions et en cas d'absence, le Conseil d'Administration désignera un autre de ses membres en tant que président pro tempore par vote à la majorité des membres du Conseil d'administration présents ou représentés lors de la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter et sera accompagné par tout document de support permettant aux Administrateurs de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou exceptionnellement à tout autre endroit en dehors du Luxembourg que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration en qualité de mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence (physique ou par conférence téléphonique) ou la représentation d'au moins deux (2) Administrateurs A et au moins un (1) Administrateur B.

Si le quorum sus mentionné n'est pas atteint lors d'une réunion, une nouvelle réunion sera convoquée sous réserve d'une notification préalable suffisante. Cette nouvelle réunion aura le même ordre du jour et prendra les décisions, sans tenir compte du nombre d'Administrateurs présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité simple des votes des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion, sous réserve que des décisions suivantes qui nécessiteront l'approbation d'au moins deux (2) Administrateurs A et un (1) Administrateur B:

(A) Modifications du business plan actuel concernant les Sociétés Apparentées et approbation et modification des business plans annuels ultérieurs et des budgets y relatifs;

(B) Nouveaux prêts, facilités de crédit, découverts, émissions d'obligations ou d'obligations avec bons de souscription d'actions, ou contrat de bail ou de location-vente excédant cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) et l'accord de sûretés sur des biens non-prévus dans le business plan approuvé;

(C) Acquisition, ouverture, ou désinvestissement ou fermeture d'une filiale, usine ou affaire représentant 10% ou plus de l'EBITDA consolidé des Sociétés Apparentées non prévus dans le business plan approuvé;

(D) Dépenses d'immobilisation excédant deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) non prévues dans le business plan approuvé;

(E) Modification des règles et méthodes comptables;

(F) Rémunération du(es) Délégué(s) à la Gestion Journalière, le cas échéant, et du Président du Conseil d'Administration; et

(G) Distribution d'un dividende intérimaire, sauf lorsque cela a été prévu dans le business plan ou autrement approuvé par écrit.

Les décisions susmentionnées sont réputées ne pas faire partie de la gestion journalière de la Société.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Décisions de l'actionnaire unique, compte rendu du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'Administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaire aux comptes, réviseurs d'entreprises. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire Unique - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale dans les présents Statuts et la Loi.

L'assemblée générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations, le premier lundi de décembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les Actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout Actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des Actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des Actionnaires présents lors de cette assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'Actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par la Loi ou les Statuts pour toute modification des Statuts, ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts à une majorité de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) plus une voix de l'ensemble des voix exprimées, ou dont l'adoption est soumise à des règles spécifiques de quorum et de majorité en vertu de pactes d'actionnaires auxquels la Société est partie le cas échéant, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par la Loi ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions spécifiques de quorum et de majorité en vertu de pactes d'actionnaires auxquels la Société est partie le cas échéant, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

En outre, sans préjudice des dispositions impératives du droit luxembourgeois, les décisions listées ci-dessous pourront uniquement être adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires à une majorité de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) plus une voix de l'ensemble des voix exprimées par les Actionnaires présents à l'assemblée générale:

- (A) Toute modification des Statuts;
- (B) Approbation des comptes annuels;
- (C) Émission d'actions, warrants, obligations convertibles, ou tout autre sûretés qui donnent le droit d'obtenir ces titres;
- (D) Création ou renouvellement d'un capital autorisé;
- (E) Décision de supprimer ou restreindre les droits de préférence;
- (F) Approbation des termes et conditions du plan d'option d'actions; (G) Décision concernant la rémunération des membres du Conseil d'Administration; et
- (H) Décision concernant la désignation et la rémunération du commissaire aux comptes.

Art. 27. Décisions de l'Actionnaire Unique, procès-verbaux des Assemblées générales. Les résolutions de l'Associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout Actionnaire ou mandataire d'Actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des Actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux Actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et des dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution éventuelle de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi et plus particulièrement à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de M. Jeffrey Pollack, M. Jonathon Sellar et M. David Robinson en tant que Gérants A de la Société et de SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA et GEFICORP SPRL en tant que Gérants B de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Huitième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux Gérants A et B démissionnaires pour l'exercice de leurs fonctions pour la période se terminant à la date des présentes résolutions.

Neuvième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs A de la Société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2008:

- M. Jeffrey Pollack, dont l'adresse professionnelle est L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000;
- M. Jonathon Sellar, dont l'adresse professionnelle est L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000; et
- M. David Robinson, dont l'adresse professionnelle est 17-27 Queen's Square, Middlesbrough U.K.;

et décident également de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs B de la Société, avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2008:

- SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit belge, ayant son siège social au 'T Leeghoek 2, 9770 Kruishoutem, Belgique, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0459.169.690 (Ghent), représentée par M. Walter Symons; et
- GEFICORP SPRL, une société à responsabilité limitée régie par le droit belge, ayant son siège social à avenue Louise 349, 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0464.515.281 (Bruxelles), représentée par M. Marcel Genadry.

Dixième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions.

Onzième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de ses fonctions durant la période se terminant à la date des présentes résolutions.

Douzième résolution

Les Associés décident de nommer ATRIO S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Le Dôme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51442, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à cinq mille Euros (5.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Spang, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31547. — Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007136372/206/1358.

(070158331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of November;

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PERUS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with its address at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register;

hereby represented by Anja Lakoudi, private employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on or about 12 November 2007.

The said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration.

1.1 There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under the name of PERUS 1 S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;

- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;

- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

2.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager (s).

3.4 The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) per share.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

8.2 The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers.

9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days written notice of board meetings shall be given.

9.3 The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

9.10 Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or electronically signed, e-mail.

Art. 10. Representation - Authorised signatories.

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

10.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

12.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

12.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter V. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves.

16.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter VIII. Governing law

Art. 20. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing parties hereby declare that they subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares representing the total subscribed share capital as follows:

PERUS INVESTMENTS S.à r.l. 125 shares

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500 is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31st December, 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its manager(s) for an unlimited period:

a) Rolf Caspers, banker, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

b) Anja Lakoudi, private employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

c) Olivier Jarny, private employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2) The registered office of the Company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person [s] signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

PERUS INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représenté par Anja Lakoudi, employée privée, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115

Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le ou autour du 12 novembre 2007;

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination PERUS 1 S.à r.l., (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la gestion et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit et la gestion de telles participations. La société pourra, plus spécifiquement, acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange, ou de toutes autres manières, des titres, des actions, ou autres titres de participation, des obligations, de bons, certificats de dépôt et autres instruments de créance et de façon plus générale, tous titres ou instruments financiers émis par un organisme privé ou public quelconque. Elle pourra participer à la mise en place, au développement, à la gestion et au contrôle de sociétés et entreprises de toute nature. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit

2.2. En ce qui concerne les entités susmentionnées, la Société négociera généralement les termes de son investissement en vue de:

- soit y prendre une participation majoritaire ou négocier des protections adéquates en cas de participation minoritaire, afin d'être en mesure d'influencer la gestion/direction des décisions d'investissement de ces entités. La protection en question devrait inclure: le droit d'approuver les décisions importantes concernant notamment les dépenses en capital, les acquisitions et les cessions, les prêts et les emprunts et les changement du senior management;

- fournir aux entités concernées des services de conseil en matière de questions portant sur la gestion, la mise en réseau avec d'autres acteurs du marché ainsi que la planification financière.

- mener à bien une analyse des procédures de due diligence en ce qui concerne les entités potentielles à acquérir.

2.3. La Société pourra effectuer toute forme d'emprunt, sans toutefois pouvoir faire appel à des fonds publics. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé, des notes, des obligations et des reconnaissances de dettes et toute autre forme de titres. La société pourra consentir des prêts de titres, y compris les sommes réunies par voie d'emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle pourra fournir des garanties et se porter garant en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra également donner en gage, transférer, hypothéquer ou autrement donner des sûretés pour tout ou partie de ses actifs.

2.4. La Société pourra disposer librement et rétrocéder ses actifs selon les termes fixés par son conseil de gérance.

2.5 La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments en relation avec ses investissements, afin de les gérer de façon efficace et de les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et contre tout autre risque.

La Société pourra réaliser toute opération financière ou commerciale et toute autre transaction relative à la propriété de biens meubles et immeubles, qui favorisera directement ou indirectement son objet social, y compris et sans limitation, conclure des arrangements de joint venture.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

9.4 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

10.4 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés.

12.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

12.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.3 Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

12.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves.

16.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Vérification des comptes

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit, comme suit:

- PERUS INVESTMENTS S.à r.l. 125 parts sociales

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.900,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée désigne comme gérants de la Société et pour une durée indéterminée:

- (a) Rolf Caspers, banquier, demeurant à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- (b) Anja Lakoudi, employée privée, demeurant à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- (c) Olivier Jarny, employé privé, demeurant à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lakoudi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2007 Relation: EAC/2007/14078. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007136415/272/399.

(070158314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Par résolution signée en date du 26 octobre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 2 juillet 2007.
- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136468/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Buderus Foundry Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Par résolution signée en date du 25 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Daniela Anja Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 octobre 2007.
- Nomination de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136470/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

E. Urbain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 6, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E. URBAIN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136540/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03925. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

E-Tronix Micro-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 80.771.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A. établie et ayant son siège social à 2, rue du Berger, L-7430 Fischbach, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.771 et qui s'est tenue à Fischbach en date du 9 octobre 2007.

L'assemblée décide:

De transférer le siège à 4, rue du Berger, L-7430 Fischbach:

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007136527/1132/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ACFT Sarl, Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 101.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRCRAFT CONSULTING FERRYING TESTING (ACFT) SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136542/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03908. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.245.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001

«I.-Suivant cessions de parts sociales sous seing privé, faites à Livange, en date du 21 décembre 2001,

Monsieur Vito Russo, préqualifié, a cédé

- vingt-neuf (29) parts sociales à Monsieur Nicola Russo, préqualifié, et

- vingt (20) parts sociales à Monsieur Rocco Russo, gérant de société, demeurant à Livange.

Les associés décident d'agréer à ces cessions de parts sociales.

Monsieur Nicola Russo, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter expressément ces cessions au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

II.-Suite aux prédites cessions, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

1) Monsieur Nicola Russo, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2) Monsieur Rocco Russo, préqualifié, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total: Cent parts sociales	100

Munsbach, le 28 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol.168, fol.96, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.J. Steffen.

Référence de publication: 2007137056/820/25.

(000004097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Nerden Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN CONSTRUCTIONS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136547/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03986. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Menuiserie Baden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 12, rue des Fleurs.
R.C.S. Luxembourg B 89.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE BADEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136548/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03958. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Technology Systems Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.623.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

*TECHNOLOGY SYSTEMS HOLDING S.A.**EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.**Agent de domiciliation**Signatures*

Référence de publication: 2007136565/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03346. - Reçu 78 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETABLISSEMENTS KLAUNER SARL**FIDUCIAIRE DES PME SA**Signatures*

Référence de publication: 2007136543/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03922. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Carré-Beaufort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 10, rue de l'Auberge.

R.C.S. Luxembourg B 119.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRE-BEAUFORT SARL**FIDUCIAIRE DES PME SA**Signatures*

Référence de publication: 2007136545/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03920. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 84.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLITZ AGENCY SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007136546/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03918. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Luxtool Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 37, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.461.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136585/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00565. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Meubles Mich - Gillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 15.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEUBLE MICH-GILLEN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007136549/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03940. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Malago Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3642 Kayl, 14, rue Biermecht.
R.C.S. Luxembourg B 75.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALAGO SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007136550/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03939. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Immobilière l'Agrafe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 18, rue de Kopstal.
R.C.S. Luxembourg B 74.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE L'AGRAFE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136551/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03937. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

International Packaging and Food Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 51.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136587/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00568. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Unique IT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7790 Bissen, 11, rue Jean Tautges.

R.C.S. Luxembourg B 121.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIQUE IT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136552/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04025. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 64.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN GANSEWINCKEL LUXEMBOURG SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136553/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04028. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Paul Link Alimentation en Gros, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 29.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL LINK, ALIMENTATION EN GROS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007136558/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03994. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136597/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01902. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Bogafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007136594/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03254. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136596/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03049. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Open International Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136599/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03042. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fire and Ice Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.235.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136600/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

FC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136601/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03436. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Communication Technologies & Strategies Interactives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.308.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136604/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03435. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

D.M. Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 69.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136605/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03150. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Erasmus Properties & Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.367.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136602/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fun Loisirs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136607/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03437. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136609/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03439. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

New Decors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 37.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007136612/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Famed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 41.735.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136644/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Orascom Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007136576/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04096. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Orascom Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007136577/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04097. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Gerimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8423 Steinfurt, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 89.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007136614/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04055. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Rafco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 55, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 101.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136646/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Nova Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA HOLDINGS S.A.

R. Thillens

Référence de publication: 2007136619/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03664. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Sainclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007136642/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04033. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Buderus Foundry Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136623/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03899. - Reçu 54 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Sodintec Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.152.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136670/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03291. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

AMR s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 35, Um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 133.431.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alexander Meyer, maître-peintre, né à Landau (Allemagne) le 2 décembre 1965, demeurant à L-9689 Tarchamps, 35, Um Bierg.

2.- Madame Maria Ribeiro Ramos, femme de charge, née à Loriga/Seia (Portugal) le 28 janvier 1962, demeurant à L-9689 Tarchamps, 35, Um Bierg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AMR s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tarchamps; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet les travaux de peinture intérieure et extérieure, de façade et de revêtements de sol.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alexander Meyer, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) Madame Maria Ribeiro Ramos, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Alexander Meyer et Madame Maria Ribeiro Ramos.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Alexander Meyer, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-9689 Tarchamps, 35, Um Bierg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Meyer, M. Ribeiro Ramos, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2864. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007136647/236/122.

(070158403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.527.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

FARA S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136621/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08119. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Bellary Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.489.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007136595/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03251. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136590/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03263. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signature

Référence de publication: 2007136592/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03260. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Desroches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007136593/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03257. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.